

## DÉVELOPPEMENT

# Le « petit » Val de Noye se lance dans la croissance verte

Il fait partie des sept territoires picards qui seront dotés d'une subvention d'au moins 500 000€ pour concrétiser leur projet écologique. Ses élus seront reçus ce lundi à l'Élysée.

Quelque 9 000 habitants pour la communauté de communes du Val de Noye contre environ 175 000 pour celle d'Amiens Métropole... Si la première ne prétend pas avoir les mêmes ambitions que la seconde, les deux territoires ont en tout cas su convaincre de leur engagement futur dans l'écologie et la croissance verte. Elles font en effet partie des 212 territoires français lauréats de « l'appel à projets pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Écologie en septembre 2014 (528 candidatures déposées). Avec à la clé une aide financière d'au moins 500 000€, qui pourra aller jusqu'à 2 millions, pour la réalisation d'actions concrètes dans les domaines de la transition énergétique : baisse des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, éducation à l'environnement, etc. Les élus de ces territoires seront reçus ce lundi 20 avril au matin à l'Élysée par François Hollande qui évoquera avec eux la question des modalités financières. Un volet crucial pour le Val de Noye qui sait déjà où il veut aller.

**1 DES AIDES POUR LES PARTICULIERS** C'est l'un des volets du plan d'actions présenté par la communauté de communes : aider les 9 000 habitants de ce territoire rural à rénover leurs logements pour les rendre moins énergivores. Pour cela, elle va s'appuyer sur la convention qu'elle a signée le 8 décembre dernier avec le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) du conseil régional. Lancé en septembre 2013, ce dispositif est destiné à accompagner techniquement et financièrement les Picards qui veulent réhabiliter leur logement. Depuis, 90 contrats ont été signés dans toute la Picardie, deux chantiers ont démarré et deux autres sont prévus prochainement. « Dans le Val de Noye, sept particuliers ont intégré le dispositif et d'autres contacts ont déjà été pris. Et à chaque fois, les objectifs sont respectés, c'est-à-dire que l'on arrive à faire des rénovations suffisamment importantes pour atteindre les 50% d'économies sur les factures de chauffage », indique Ackli Assal, le vice-président de la communauté de communes chargé de l'environnement. Parmi les logements rénovés, on trouve essentiellement des maisons rurales qui datent d'avant les années 50, mais aussi des pa-



Le lycée agricole de Cottenchy, engagé dans une démarche de développement durable, a ouvert un magasin en mars dernier qui propose des produits de la ferme. Un bel exemple de ce que veut développer le Val de Noye : les circuits courts.

villons et quelques longères picardes. « Le coût moyen des travaux est d'environ 35 000€ qui comprennent des travaux d'isolation des murs, des toitures, des planchers, mais aussi le changement des menuiseries et le remplacement des systèmes de ventilation », détaillent les services du SPEE.

**2 LES BÂTIMENTS COMMUNAUX RÉNOVÉS** Des bâtisses qui vieillissent et sont devenues de véritables passoires énergétiques, le Val de Noye n'en manque

pas lui non plus. Si les maires ont la volonté de les rénover à terme, financièrement, ça coince sérieusement. « Ils n'en ont pas les moyens, c'est clair. La réunion de ce lundi va justement nous permettre d'en savoir plus sur les aides que l'on pourra obtenir et sur la manière dont on pourra utiliser ces 500 000€. Sachant que pour certains types de rénovation, la subvention pourrait atteindre jusqu'à 80%. » La communauté de communes devrait montrer l'exemple en la matière : un projet de rénovation de bâtiments

dans l'ancien site de l'usine Tubeca d'Ailly-sur-Noye pourrait en effet permettre d'accueillir son futur siège. L'idée étant d'y créer un bâtiment multiservices à haute performance énergétique avec les bureaux de la communauté de communes mais aussi des services à la population, l'office de tourisme, ou encore l'espace info énergie que la collectivité veut créer pour les particuliers du secteur. Le projet, présenté le 9 avril dernier en commission patrimoniale, pourrait voir le jour en 2016.

## « Je ne vais pas rénover une école menacée »

**C'est l'exemple qui illustre bien les difficultés du monde rural à s'adapter aux nouvelles exigences énergétiques.** Dans la commune de Guyencourt, une étude avait bien été commandée par la municipalité pour la réhabilitation du logement communal, énergivore. Principale difficulté : le logement, la mairie et l'école sont accolés mais il existe trois modes de chauffage différents pour chacun d'eux. Le bilan de l'étude thermique réalisé préconisait de ne privilégier plus qu'un seul mode de chauffage, à granulés par exemple, ce qui permettrait de faire travailler la filière bois du secteur. « Eh bien on s'est arrêté

au bilan car on n'a pas assez de visibilité sur l'avenir pour se permettre de faire de tels choix. Qui peut me dire que l'école existera toujours dans deux ans alors que je n'ai qu'une seule classe et 22 élèves ? », interroge le maire Jany Froissart qui est aussi vice-président de la communauté de communes chargé du patrimoine, du logement et du cadre de vie. Les sommes qui doivent être engagées sont importantes : « On parle de 80 ou 90 000€ sur un budget d'investissement de 300 000€... On ne peut pas faire n'importe quoi, d'autant plus que la question de la mise en accessibilité de la mairie doit aussi être réglée. »

## À SAVOIR

► Les sept territoires picards lauréats de l'appel à projets du ministère de l'écologie : Amiens Métropole, la communauté de communes du Val de Noye et la Baie de Somme trois vallées (pour la Somme) ; la communauté de communes des Portes de la Thiérache, l'Union des communautés de communes du sud de l'Aisne (pour le département de l'Aisne) ; l'agglomération de la région de Compiègne et la communauté de communes de la Picardie verte (pour l'Oise).

► Ils seront dotés d'un financement exceptionnel de 500 000€ qui pourra atteindre 2 millions d'euros au fur et à mesure de la montée en puissance des projets.

### 3 LE LYCÉE AGRICOLE, UN ATOUT DE TAILLE

Si aucun partenariat n'est pour l'instant signé, les élus espèrent bien pouvoir aussi, à terme, profiter de l'image « verte » du lycée agricole du Paraclet de Cottenchy, connu pour ses engagements en matière d'agro-écologie et son développement des circuits courts. Il a ainsi ouvert en mars dernier un magasin de produits fermiers qui vend les légumes et la viande de 11 producteurs locaux, mais aussi des produits issus de la ferme grandeur nature du lycée (près de 135 hectares de terre cultivés sur place par les élèves qui veillent aussi sur un troupeau de Nantaises bio, de porcs et de volailles élevés en plein air).

L'établissement est également l'un des points de retrait du réseau Somme-produits locaux qui propose des produits de la ferme en circuit court. La création cette année d'un espace test de maraîchage, qui forme actuellement deux futurs maraîchers, intéresse beaucoup la communauté de communes dans le cadre de son projet de croissance verte. « C'est un des leviers possibles avec, pourquoi pas, la création sur notre secteur d'AMAP (Ndlr : des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne qui permet la vente de produits en circuit court) », s'avance Ackli Assal. « Nous travaillons aussi sur un projet d'agro-forêt mais tout cela prendra du temps, une filière verte, cela se construit », tempère Michel Bellanger, le directeur d'exploitation agricole du lycée.

TÉREZINHA DIAS